JEUDI, 20 Décembre 1888

ACTUALITÉS

Notre ami M. Guilbaut sera de nouveau candidat dans le comté de Joliette.

Sept demandes pour divorces sont déjà inscrites pour être soumises au Sénat, à la prochaine session.

Les journaux européens rappellent une prédiction émise par le vénérable dom Bosco peu de temps avant sa mort. "1888, disait-il, sera sans été et sans hiver, et au printemps 1889 éclatera la guerre."

Les orateurs des deux partis ont décidé de ne pas faire de luttes de *hustings* le jour de Noel afin de permettre à tous de manger en paix la dinde traditionnelle et de la digérer sans préoccupation.

LE DR ST JEAN ET LA CANDIDATURE DU DR VALADE

Nous sommes l'interprète de nos compatriotes d'Ottawa en exprimant un profond regret de voir que M. le Dr St Jean ne se rallie pas de gaité de cœur à la candidature de M le Dr Valade. Nous respectons les opinions de M. St Jean et l'intention de lui prêter des motifs égoïstes ou inavouables ne nous est jamais venue. Mais la candidature de M. Valade ayant été unanimement acceptée et M. St Jean ayant lui-même dit, à la première assemblée, qu'il se ferait un plaisir et un devoir de donner son entier appui au canadien français qui serait choisi, n'avons-nous pas droit de nous étonner de la position étrange et hostile qu'il prend aujourd'hui ?

Lors de son élection comme maire, tous, oubliant motifs politiques et motifs personnels, nous nous sommes ralliés à lui. Nous ne nous sommes pas arrêtés à énumérer les raisons qui pouvaient nous amener à combattre sa candidature. Il était l'homme choisi, nous lui avons été fidèles.

M. Valade est aujourd'hui dans la même position, et si des hommes influents et si bien en position de contribuer puissamment à notre succès—comme l'est M. St. Jean—font mine de reculer et jettent ainsi de l'eau froide sur l'enthousiasme qui nous anime, c'est un malheur Ce n'est pas un échec à un homme, le Dr Valade, que cela prépare, mais un échec à toute une nationalité, et le Dr St. Jean est trop ardent patriote pour nous permettre de croire qu'il préfère son opinion personnelle à celle de tous ses compatriotes réunis.

LES DÉBUTS D'UNE LEGISLATURE

L'hon. M. J. Royal à Régina

Ce que l'on peut désigner comme la première session du premier Parlement du Nord-Ouest vient de se terminer. Au premier abord, la chose semble anodine ; c'est si loin et ce qui s'y est fait ou défait touche si peu à nos intérêts immédiats ; mais pour l'observateur, c'est tout un événement. C'est, d'un côté, la civilisation posant dans cette contrée hier, encore sauvage et incivilisée, sa plus belle empreinte : un corps représentatif et délibératif ; c'est de l'autre, l'initiation de vingt députés aux secrets merveilleux et remplis de cemysticisme dont parlait Macaulay, secrets du parlementarisme et du jeu constitutionnel. Vous voyez d'ici vingt hommes —nés dans les plaines où y étant venus jeunes—qui ont vécu de la vie libre, sans entraves, sous la loi du plus fort souvent. Choisis par un électorat qui n'avait jamais connu le scrutin, par une population disséminée sur un territoire grand comme l'Europe, ils sont allés à Regina avec leurs passions, leur ignorance bien naturelle, leur liberté d'allures et de paroles plus faite pour le camp que pour l'enceinte parlementaire Vous les voyez s'initiant à cette vie nouvelle, à cette science ténébreuse et changeante de la politique. Tous ceux qui s'occupent des affaires du Nord-Ouest se demandient avec une légitime appréhension ce ce qui allait sortir de cette legislature neuve, composée d'éléments si disparates et en apparence à jamais inconciliables et cela avec une constitution rien qu'ébauchée et dans un pays où tout était à créer, à organiser en commençant par le corps créateur et organisateur lui-même. Tout le poids de ce travail ardu, écrasant, immense tombait, c'était l'opition unanime, sur les épaules du lieutenant-gouverneur qui inaugurerait ce premier Parlement.

Eh bien, aujourd'hui, comme Canadiens-français, nous sommes excessivement heureux de constater à la fois, et les débuts faciles et fructueux de cette nouvelle législature, et le mérite presqu'entier qui revient à l'un des nôtres : l'hon. M. Royal, lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest. Si le rêve de Sir Geo. E. Cartier, à propos de l'ouest et du *far-west*, ne s'est pas entièrement réalisé ; si nous n'avons pas dans le Canada occidental les provinces françaises qu'il rêvait, il nous est au moins permis de voir un Canadien, donner la première impulsion au système parlementaire. Les membres du Conseil du Nord Ouest étaient venus à Régina avec des préjugés contre l'hon. M. Royal. On n'aime pas d'un amour tendre ce qui est français dans ces plaines peuplées d'immigrés qui ne nous connaissent que par le mal qu'on a dit de nous. Et comme la constitution donne au lieutenant-gouverneur une autorité presqu'absolue et que de fait, le Conseil, ressemblant à celui du premier empire français, est plutôt délibératif qu'exécutif, la crainte d'être menés, tyrannisés par un français rendait les représentants encore plus ombrageux.

L'hon. M. Royal, avec beaucoup de tact et de diplomatie, les a mis à leur aise ; il a su leur accorder une latitude honorable pour eux et compatible avec la constitution. Il a agi avec eux comme s'ils avaient été des *parlamentarinns* blanchis sous le harnais et, sans froisser qui que ce soit, a réussi à leur inculquer les notions élémentaires du métier, les usages, les formalités, le décorum et, disons-le mot, une émulation qui a eu pour effet de faire étudier ces vingt députés plus faits pour le grand air que pour le silence du cabinet de travail. L'hon. M. Royal a, de plus, découvert dans ce groupe frais émoulu quelques hommes de grands talents et d'aptitudes hors ligne qui avant longtemps seront des *debaters* et des législateurs très propres à faire honneur à ce Conseil du Nord-Ouest dont nous raconterons les premiers travaux demain.

FALSIFICATION

M. E. Miall, commissaire du revenu de l'Intérieur, vient de publier son rapport sur l'analyse des substances alimentaires.

Un grand nombre d'échantillons de diverses substances alimentaires ont été soumis à l'analyse qui a donné le résultat suivant :

Nature des échantillons.	Purs.	Falsifiés
Poudre à pâte	33	45
Beurre	100	5
Fromage	19	1
Café	83	33
Crême de tartre	28	12
Aliments [illegible]	2	...
Liqueurs	42	6
Lait	268	55
Moutarde	5	4
Soude et bicarbonate soude	16	6
Epices	13	10
Divers	5	...
Sucre	42	2
Sirop et mélasse	28	2
Vinaigre	15	2
Total	708	183

M. Miall, en terminant son rapport donne un excellent conseil pour empêcher les falsificateurs de substances alimentaires de suivre leur œuvre.

Vû ces difficultés techniques qu'il paraît presque impossible d'éviter chaque fois qu'on a recours à des poursuites, et qu'il faut appuyer les procédures de témoignages d'experts, M. Miall recommande que l'acte soit modifié de façon à ce que les résultats d'analyses soient publiés dans un ou deux journaux de la localité intéressée, avec mention des noms des vendeurs de l'article analysé et des remarques de l'analyste.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Nous avons annoncé, l'autre jour, que la Cour avait débouté une action d'une importance particulière pour la classe ouvrière. La *Presse* a publié un long commentaire à ce sujet, et comme tout ce qui se rattache à ce jugement doit être mis sous les yeux des ouvriers de tout le Canada, nous le publions en le divisant en trois parties à cause de sa longueur.

Le jugement qui vient d'être rendu dans la cause de l'ouvrier Lépine et la manufacture de coton, nous démontre l'insuffisance de la loi au sujet des accidents dont les travailleurs peuvent être victimes. Nous ne voulons pas critiquer le jugement dans cette cause, mais voulons faire des remarques générales sur le peu de protection qu'ont les ouvriers quand il leur arrive un accident à l'emploi d'un patron.

Dans la cause de Lépine il a été établi que la manufacture n'était pas en défaut et que l'ouvrier a été victime de l'accident par sa propre imprudence. La cour a dû juger selon la preuve et comme dans ce cas la loi n'accorde aucune indemnité, Lépine a été tout simplement débouté de son action.

Nous n'avons aucune remarque à faire sur le jugement, si ce n'est qu'il prouve que la loi est défectueuse quant à ce qui concerne les réclamations des ouvriers victimes d'accidents. Disons d'abord que les patrons prouvent toujours que l'accident est arrivé par la faute ou l'imprudence de l'ouvrier. On établira, par exemple, que la victime a passé trop près d'une courroie et que c'est pour cela que cet employé s'est fait emporter un membre ou a passé tout rond dans l'engrenage La cour dira, il y a eu de sa faute, il n'y aura pas d'indemnité. La loi le veut ainsi.

Mais qu'on fasse la loi autrement et la loi voudra toute autre chose. Il n'y a pas de doute que quand un ouvrier se fait arracher un bras par une courroie, c'est qu'il était trop près. Mais est-ce qu'il y a de sa faute ? Se fait-on enlever un membre par plaisir ? Pousse-t-on l'imprudence volontaire jusqu'à exposer sa vie ? Non. Le pauvre malheureux ne se croyait pas exposé au danger et en remplissant comme cela son devoir, sans qu'il se doutât du danger qu'il courait, il est pris tout à coup dans les machineries et il y laisse un bras ou une jambe et d'autres fois il y perdra la vie.

Si l'accident arrivé dans ces circonstances (nous ne parlons pas ici du tout du cas de Lépine) est-il juste qu'il n'y ait pas d'indemnité ? On ne peut pas faire valoir, à l'encontre de la réclamation de l'ouvrier, qu'il y a eu imprudence de sa part, parce qu'il tient encore bien plus à sa vie ou à ses membres que le patron. En effet, l'intérêt de l'ouvrier est bien plus grand que celui du patron. Pourtant, la loi protège le patron et la victime devient victime une seconde fois.

Telle que la loi existe, les tribunaux sont les souverains appréciateurs des dommages occasionnés aux ouvriers, et dans les accidents du travail pour cause ou force majeure, cas fortuit ou imprudence légère, l'ouvrier n'obtient pas d'indemnité.

CONSUL ESPAGNOL.

Le nouveau consul espagnol M. Arturo Baldasano y Topete, avec sa famille vient d'arriver à Québec.

Nous voyons par le *Picayune*, de la Nouvelle-Orléans, que le 6 du courant, avant son départ pour le Canada, le nouveau titulaire a été l'objet d'une très sympathique démonstration de la part du corps consulaire de cette ville, où il remplissait ses fonctions depuis cinq ans. Ses confrères lui ont donné au restaurant Moreau un dîner au cours duquel chacun s'est plu à rendre hommage à ses brillantes qualités.

M. Baldasano appartient, par son père et par sa mère, à des familles qui ont occupé et qui occupent encore des places très en vue dans la politique et la marine de l'Espagne.

Avant d'entrer dans le service consulaire il fut employé dix-sept ans au ministère des affaires étrangères, et il remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire du gouvernement civil de la Havane. En 1869, il forma partie de la commission espagnole qui assista à l'inauguration du canal de Suez et il publia en volume le récit de son voyage.

Il entra dans le corps consulaire en octobre 1880, en étant nommé consul de première classe à Singapour, dans la Malaisie. En novembre 1883, il fut transféré à la Nouvelle-Orléans, puis aujourd'hui à Québec. C'est un homme d'intérieur et d'une éducation supérieur.

Les services qu'il a rendus à son pays lui ont valu de nombreuses décorations. Ainsi, il est commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, de la Couronne de Siam, de la "Redencion Africana de Liberia," et de la "Cruz blanca delle merita naval." Il est aussi membre de l'ordre portugais des Chevaliers du Christ.

-LA MAIRIE-

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

Il accepte—Question décidée en 1888—Exposition Centrale—Exemptions de Taxes—La force de police—Etat financier de la ville.

OTTAWA, Novembre 1888.

JACOB ERRATT, Ottawa.

MONSIEUR,

Nous, soussignés, contribuables et electeurs de la cité d'Ottawa, reconnaissant en vous les qualités nécessaires pour remplir la charge de premier Magistrat de la cité, vous demandons de vous laisser porter candidat à la position de Maire de la cité d'Ottawa pour l'année 1889.

Votre passé comme membre du conseil de ville pendant plusieurs années, vos efforts heureux et l'énergie que vous avez déployée en travaillant au succès de l'Exposition du Canada Central, nous sont un gage que les intérêts des contribuables seront sauvegardés par vous.

En vous demandant d'accepter la candidature nous nous engageons à vous donner notre appui, et à employer tous les moyens légaux propres à assurer votre élection comme premier magistrat de la cité pour l'année 1889.

Alex MacLean	T M Oliver
Hiram Robinson	G H Benjamin
C W Wright	M Dunlevie
Wm Hutchison	H J Cooch
C R Church, M D	C Cooch
Jas Kavanagh	John R Greenfield
Wm Williams	Wm Scott
John Hill	T M McKay
G P Brophy	A Bayly
T W Currier	Jos Whitehead
John Graham	John Atkinson
Geo Baskerville	W Baskerville
P Gauvreau	Alfred Moral

et 1,000 autres.

RÉPONSE.

MESSIEURS :—

En réponse à cette nombreuse et influente requête, représentant toutes les classes de citoyens et signée par les contribuables de tous les quartiers, j'accepte la candidature pour la mairie pour l'année 1889.

Je suis très sensible à la reconnaissance que vous exprimez pour les services que j'ai rendus en coopérant avec les directeurs de l'exposition centrale au succès de l'exposition qui a été tenue cette année. Les bénéfices que les citoyens en général ont retirés de cette exposition justifient la corporation de lui avoir accordé des secours et l'expérience acquise dans cette première exposition nous donne raison d'anticiper de plus grands succès dans l'avenir.

Ayant servi la cité comme échevin pendant un certain nombre d'années, et ayant rempli les devoirs de maire pendant la plus grande partie des derniers douze mois, je suis bien au fait des devoirs et responsabilités qui m'incombleront si je suis le choix du peuple pour l'année 1889.

L'année prochaine sera une année très importante dans l'histoire de cette ville L'annexion d'un grand territoire suburbain contenant une population de plus de 4000 âmes disséminées sur une vaste étendue de terrain va compliquer le problème civique. Une augmentation de surveillance et un force-parler sont des qualités que les contribuables sont en droit d'attendre du maire. Bien que le pouvoir exécutif du maire soit parfois trop limité, le respect qui s'attache à cette charge d'une du poids devant le public aux vues exprimées par celui qui la remplit, et celui-ci devrait pouvoir exercer une puissante influence sur les affaires pour le bien de la cité. Si je suis élu je travaillerai de toutes mes forces dans les meilleurs intérêts de la ville.

Dans l'exercice de mes devoirs comme échevin je n'ai connu ni secte ni nationalité et j'ai été guidé par des convictions sincères. Ce que j'ai été comme échevin, j'essaierai de l'être comme maire, mais avec un sentiment plus grand de la responsabilité qui incombe à la charge de maire.

En justice pour ces contribuables je dois exprimer franchement mes vues sur les principales questions civiques.

La question de l'exemption des taxes a été beaucoup discutée dans ces derniers temps. Elle a été deux fois discutée dans le conseil de ville et le conseil a par deux fois enregistré son projet contre l'exemption de taxes. L'exemption de taxes est une question particulièrement sérieuse dans Ottawa et son importance est particulièrement compris par ceux qui sont au courant des affaires civiques et des difficultés financières de la ville. J'approuve la résolution qui a été adoptée par le conseil cette année contre les exemptions, et tout mouvement qui tendra à obtenir pour les contribuables de chaque municipalité le droit de décider eux-mêmes la question aura mon cordial appui.

Comme maire je porterai l'attention la plus suivie à toute législation concernant les compagnies qui font la demande de chartes ou privilèges dans la ville d'Ottawa et je m'efforcerai de protéger les intérêts du peuple.

L'annexion de Rochesterville et Stewarton va nécessiter une attention toute spéciale à notre système de police. Il faut absolument augmenter l'effectif de la force actuelle. Je favoriserai l'adoption du système de patrouille qui fonctionne actuellement d'une manière si satisfaisante à Toronto et Hamilton et d'autres cités, comme étant un moyen plus efficace et plus économique que d'augmenter l'effectif de notre police qu'en en augmentant simplement le nombre

Au sujet de la question hygiénique je travaillerai de toutes mes forces avec notre bureau d'hygiène à faire respecter les règlements, lesquels lois sont vigoureusement appliqués sont suffisants pour rétablir la réputation d'Ottawa comme étant une des villes les plus salubres du Canada.

Il y a d'autres questions que j'aimerais à traiter, entre autres le projet de construire un pont sur la rivière Ottawa à Rockliffe, la possibilité d'une grande station centrale, etc., mais pour le présent je ne puis que déclarer que si je suis honoré de la charge de maire ces questions et tous les autres intérêts de recevront ma plus attentive considération.

Pour conclure, je comprends parfaitement que la chose civique, l'un prochain, ne sera pas particulièrement un lit de roses. La position financière de la ville est critique. Des réformes qui coûteront de l'argent sont impossibles. La somme des revenus de la ville absorbée par les charges fixes, intérêt sur la dette, salaires et entretien des propriétés de la ville, est si grande qu'il reste une somme bien insuffisante pour les améliorations nécessaires dans les rues de la ville.

L'évaluation de la ville, qui est augmentée de $14,337,845, pour 1888, à $16,342,245 pour l'année prochaine, va nous donner un revenu additionnel de $40,000, mais les dépenses seront augmentées d'autant. La taxe est rendue à sa limite légale, et tout ce qui semble possible maintenant c'est d'exercer la plus stricte économie, de faire les dépenses actuelles et n'en entreprendre de nouvelles qu'avec la plus grande précaution. C'est une tâche désagréable et difficile. Si je suis élu maire, je l'entreprendrai résolument.

Vous remerciant de nouveau pour l'honneur que vous me faites, et espérant recevoir votre cordial appui jusqu'à ce que je sois élu maire, aussi bien que l'appui de mes concitoyens en général, je suis

Votre tout dévoué serviteur,
JACOB ERRATT.

CHEAPSIDE

DERNIERES NOUVEAUTES

35 cents

Nous avons réduit à 35 CENTS une ligne de Gants de Kid à 4 Boutons qui se vendent 50 cents dans tous les autres magasins.

CHEAPSIDE

P. H. CHABOT & CIE

TAILLEURS FASHIONABLES

530—RUE SUSSEX—530

Poëles de Passage,
Poëles de Salles à Diner,
Poëles de Magasin en grande variéte,
Poëles à Charbon,
Chaudières à Charbon,
Zinc, Mine, Vernis à tuyaux,

En Gros et en Detail.

E. G. LAVER URE & CIE.

JOS. FORTIER
EPICERIES EN GENERAL
Coin des rues Cumberland et Clarence.
Constamment en magasin les épiceries, thés et cafés de toutes sortes a des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce le soussigné compte sur l'encouragement du public.

AVIS SPECIAL

Ayant déménagé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de **Monuments en Marbre et Granit aux prix contants.** afin d'épargner les frais de transport. Les personnes qui désirent des monuments trouveront avantageux de venir me faire une visite.
Atelier de Marble et Granit de la Cité
R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews
Si vous voulez faire Reparer vos Balances —ou— INSPECTER vos POIDS Allez chez le soussigné.
Estampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes. Chèques et Billets en cuivre et en acier. Presses à Sceaux et Memorials. Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc. Etampes en acier.
PRITCHARD ET ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
—No. 175 RUE SPARKS—

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES
—:o:—
F. G. JOHNSON & CIE
Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer en plomb et travaux en cuivre.
Chantepleurs en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.
Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.
Pentre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.
Lieux d'aisence, Eviers et bains, etc.
Couverture en "Canada Plate" et tôle galvanisée.
Agents pour engins de PEASE combinés à air chaud.
558, RUE SUSSEX, 558
En face de la rue George.

AVIS
Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Automne à des prix excessivement réduits. Nous voulons, d'ici au Jour de l'An, vendre tout le stock que nous avons actuellement en mains.
P. FARRELL,
No. 512, rue Sussex,
Ottawa.

CHS. DESJARDINS,
AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER
Hotel RUSSELL, No 26 rue SPARKS
— OTTAWA —
Représente la CITIZEN, département du Feu, la Vie et des Accidents : aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.
Capitaux reunis : $40,000,000
Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc commandées reçoivent une attention immédiate.
M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

GEORGE COX
LITHOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR et MEDAILLEUR
85 RUE METCALFE
OTTAWA, ONTARIO

LE SOUSSIGNÉ a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés** et de **Tailleur** au numéro 88½, rue Lyon et est preparé à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.
WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

LAURENT DUHAMEL
ETAL D.—MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc Comme par le passé M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

7 cordes et ¼ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous.
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 508 to 511 S. Canal St., Chicago, Ill.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, L.L.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC,
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

McVEITY ET HENDERSON
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O
TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Supreme et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & now
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPRÊME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD
Avocats, Solliciteurs, Etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.
ARGENT A PRETER
Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa Hempfville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulangerie Union. D. LEE, propriétaire. Pain a 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpent ur provincial et ingénieur civil, bureau au-dessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER, McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).